



INFORMATION CFDT
COMITÉ TECHNIQUE ADMINISTRATION CENTRALE
23 MARS 2016

Représentants de la CFDT : Frédéric NABUCET, Anne-Michèle VACHIER, Sophie LARDENOIS, Agnès DESOINDRE, Isabelle VANDERMEERSCH, Patricia MONIN

Le CT AC était présidé par la secrétaire générale du MAAF, Valérie METRICH-HECQUET.

L'ordre du jour de ce CT AC était le suivant :

- 1 – Retour à l'emploi en administration centrale des agents en CLM ou CLD
- 2 – Projet immobilier de l'administration centrale
- 3 – Point sur les effectifs en administration centrale
- 4 – Point sur le bilan des entretiens professionnels
- 5 – Point sur les CET

1 – RETOUR A L'EMPLOI DES AGENTS EN CLD OU CLM

Il s'agit d'examiner les modalités de retour à l'emploi des agents en administration centrale au terme d'un congé de longue maladie (CLM) ou d'un congé de longue durée (CLD).

La CFDT demande que soit précisée la notion d'installation dans le cas où l'agent ne dispose pas d'une affectation pérenne à la date de reprise d'activité (cf. point 5 du projet de note de service).

*"A défaut de disposer d'une affectation pérenne à la date de sa reprise d'activité, il revient à l'administration de lui trouver **un lieu d'installation** d'où l'agent pourra poursuivre sa recherche de poste en lien avec l'IGAPS".*

Pour la CFDT, la notion d'installation doit être précisée : doit-on considérer que le lieu d'installation est pris en compte comme une reprise d'activité et que l'agent percevra une rémunération globale, indiciaire et indemnitaire ?

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus de CAP et des groupes de travail sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

Quel sera le délai maximal pour trouver un poste et quelles seraient la position administrative et l'affectation de l'agent pendant cette recherche, notamment pour le calcul du régime indemnitaire ?

Au vu des nombreuses questions des organisations syndicales sur le projet de note de service, l'administration a précisé que se tiendrait un groupe de travail courant avril pour présenter, d'un côté, la note cadre SG/SRH/SDDPRS/N2013-1105 du 28 mai 2013 qui compile l'ensemble des informations sur les procédures en matière de congés de maladie, accident de trajet et maladies professionnelles et, de l'autre, l'apport spécifique de cette nouvelle note de service sur les modalités pratiques de retour à l'emploi des agents au terme d'un congé : maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée.

2 – PROJET IMMOBILIER DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

I – BARBET DE JOUY

A - DGPE

Les prochains déménagements intermédiaires vont se dérouler sur une période plus étalée, en trois phases distinctes :

- **18 et 19 avril** : déménagement de la direction et du SDFA
- **25 avril** : déménagement de l'espace de documentation de la DGPE à proximité de l'espace de documentation du SSP et du SAJ
- **2, 3 et 4 mai** : le SSP rejoindra ses locaux définitifs au premier étage

La MAG de la DGPE, en relation avec les organisateurs du déménagement, est en charge de l'information des agents.

Chaque agent sera consulté par les logisticiens de la MAG du SG sur le choix du mobilier de son bureau définitif: reprise du mobilier en place laissé par le ministère de l'intérieur ou récupération du mobilier du site de Montreuil actuellement stocké. Selon la méthode éprouvée lors du premier mouvement de l'automne 2015, un service « après-vente » est prévu le 11 mai.

NB : Si certaines structures ne déménageront qu'une fois, d'autres bougeront deux fois voire trois fois (SDFA).

Il est prévu que 2 semaines avant, chaque agent concerné recevra les informations le concernant.

Le planning général des travaux est confirmé, même s'il prend en compte un nombre de bureaux à « rafraîchir » plus important que prévu initialement.

L'arrivée des agents de l'avenue du Maine est donc toujours prévue pour novembre.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus de CAP et des groupes de travail sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

L'administration s'engage à accorder ½ journée d'absence aux agents qui souhaiteront ne pas être présents pendant le déménagement de leur bureau.

B - Restaurant (AURI)

L'ensemble des travaux relatifs à l'AURI s'échelonnera par phases, plutôt pendant les mois d'été jusqu'en mai 2017.

Le fonctionnement de l'espace de restauration sera maintenu pendant toute cette période. Il est également prévu la réintégration du stand « grillades » dans l'espace de distribution. Dès que la concertation entre la SDLP et l'AURI sera achevée, un plan et des vues 3D seront accessibles sur l'intranet.

Un aménagement d'un espace « snack » à l'emplacement actuel des locaux de l'ASMA RP est envisagé. Il serait d'une capacité d'environ 50 personnes assises pour soulager la fréquentation du restaurant.

L'installation de l'ASMA RP dans la salle des conférences et la création de l'espace snack sont prévus sur la période juin à octobre 2016.

II - LOWENDAL

Les travaux sont prévus de novembre 2016 à fin d'année 2017.

Le 23 mars, la répartition des espaces de l'avenue du Maine par structure de la DGER (macrozoning) sera communiqué sur l'Intranet.

Le microzoning n'est fixé que pour les bureaux qui doivent être sécurisés (examens). Les visites du site Maine par la MAG sont programmées pour la fin du mois.

III - VARENNE

La phase actuelle de travaux s'achève. Les agents sont plutôt satisfaits des choix architecturaux et décors. Le programme des travaux en cours de réflexion pour 2017 concerne en particulier les ascenseurs.

Il est prévu que la prochaine réunion du groupe de travail le 23 juin à 14h30 comporte une visite des locaux rénovés du bâtiment A de Varenne.

NB : Utilisation de nouveaux badges

La distribution des nouveaux badges concerne les agents des sites au fur et à mesure de leur rénovation : elle commencera par les agents de Barbet de Jouy, Varenne et Vaugirard à partir de novembre 2016.

Concernant, le déroulement des opérations de déménagement et de travaux, l'administration a précisé qu'un effort de communication allait être fait pour mettre sur l'intranet les plannings, les plans – zoning ainsi que les résultats des analyses amiante et plomb.

3 - EFFECTIFS EN ADMINISTRATION CENTRALE

Les effectifs au 1^{er} janvier 2016 sont :

- **SG** : **917,7** soit moins 4,8 ETP par rapport au plafond 2015 (**922,5**)
- **DGAL** : **221,7** soit **plus 9,7** ETP par rapport au plafond 2015 (**212**)
- **DGER** : **140,3** soit moins 6,7 ETP par rapport au plafond 2015 (**147**)
- **DGPAAT** : **335,7** soit moins 6,3 ETP par rapport au plafond 2015 (**342**)
- **CAB ET BCAB** : **121,4** soit moins 2,1 ETP par rapport au plafond 2015 (**123,5**)
- **CGAER** : **166,8** soit moins 3,2 ETP par rapport au plafond 2015 (**170**)
- **Autres** : **41** soit moins 12,5 ETP par rapport au plafond 215 (**53,5**)

Au total en administration centrale, le nombre des ETP est de **1903,6** en 2016 contre **1916,3** en 2015 (-12,7 ETP entre 2015 et 2016).

En ajoutant les autres structures d'administration centrale, on dénombre **1944,6 ETP** en 2016 contre **1970,1** en 2015 (-25,5 ETP entre 2015 et 2016)

Sur la période 2011-2016, en raisonnant à périmètre constant, le nombre total des ETP est en baisse de 152 ETP depuis 2011 (-7,2%). Ce chiffre est cependant sous-estimé dans la mesure où les effectifs de la DGAL ont été confortés (CF. sécurité sanitaire). Sur l'ensemble des directions hors DGAL, la diminution est de 9%.

A noter enfin que les plafonds d'emplois sont supérieurs aux effectifs à la DGER pour les années 2014, 2015 et 2016. Même chose pour la DGAL en 2014.

4 – ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Pour 2015, au titre de l'année 2014, 97% des entretiens ont fait l'objet d'un retour signé auprès des MAG.

En moyenne sur l'administration centrale, 77% des entretiens professionnels sont réalisés.

On note cependant que ce taux n'atteint que 49% au Bureau du cabinet et 57% à la DGER.

Pour affiner les statistiques concernant les entretiens professionnels, la Secrétaire générale propose aux MAG, pour l'année prochaine, d'identifier le nombre d'agents qui n'ont pas d'entretien professionnel de façon récurrente, à savoir pendant 2 années d'affilé.

5 - COMPTE EPARGNE TEMPS

Nombre des CET

Pour 2015, en administration centrale, avec **1371 agents qui détiennent un CET** (sur un effectif total de **1945 ETP**), on constate que la proportion de 70% est maintenue, soit 2/3 des agents.

Ce nombre a légèrement augmenté par rapport à 2014 (**+ 79**) : **+ 30 pour les agents de catégorie A, + 35 pour les agents de catégorie B et +14 pour les agents de catégorie C.**

Entre 2013 et 2014, on avait constaté une augmentation de 25 CET avec une répartition très différente entre les catégories : en hausse pour les A, + 31 et en baisse pour les B et C, avec respectivement – 4 et – 2.

Le fait nouveau 2015 est une augmentation des CET pour les agents de catégorie B et C, même si les CET sont détenus à **68% par des agents de catégorie A**.

La moyenne d'âge des agents d'administration centrale qui détiennent un CET, toutes catégories confondues, se situe **entre 50 et 60 ans**.

Nombre de jours stockés dans les CET

Avec **28 142 jours stockés** en 2015, on dénombre une **augmentation de 3938 jours CET** entre 2014 et 2015.

Cette année, la hausse n'est pas le seul fait des agents de catégorie A, le nombre des jours CET progressant pour toutes les catégories (+ 2480 pour les A, + 975 pour les B et + 484 pour les C) alors qu'entre 2013 et 2014, l'augmentation avait été de 1875 jours CET due aux seules catégories A.

En pourcentage, en 2015, et comme les années précédentes, les **catégories A détiennent près de 75% du nombre total de jours stockés sur CET**.

Toutes catégories confondues, c'est la classe des **agents de catégorie A, âgés de 60 à 70 ans**, qui connaît l'augmentation la plus importante du nombre de jours CET stockés avec **+ 1208 jours par rapport à 2014**.

Nombre de jours par CET

On notera que le **nombre moyen de jours par CET est de 20,5 en 2015**. Il reste dans la moyenne des deux années précédentes (**19,3 en 2013 et 20,7 en 2014**).

Il atteint 25,9 jours pour les plus de 60 ans et 21,5 jours pour les 50-60 ans.

La « monétisation » des jours déposés dans un CET

En 2015, **15,5 %** des agents qui détiennent un CET en administration centrale, ont demandé la « monétisation » de leurs jours de congés non pris déposés sur leur CET.

Les montants « monétisés » en administration centrale (241 340 €), représentent **9,91%** du montant total versé pour les congés non pris aux agents ou au Régime additionnel de la Fonction publique (RAFP) au ministère.

Les catégories A utilisent nettement plus la monétisation que les autres catégories (81,2%).

Au-delà de cet état des lieux des CET en AC pour 2015, **la CFDT** s'interroge sur l'évolution de plusieurs données qui concernent les catégories B et C, telles que :

- l'augmentation du nombre des agents des catégories B et C qui ont ouvert un CET (**+ 35 pour les catégorie B et +14 pour les catégorie C**) alors que ce nombre était en baisse respectivement de -4 et de -2 entre 2013 et 2014.

- l'augmentation de plus du double du nombre des jours stockés (**+ 3938**) entre 2014 et 2015 par rapport à celle constatée entre 2013 et 2014 (**+ 1875**).

- l'augmentation du nombre des jours CET pour les catégories B et C avec **respectivement + 975 et + 484**, alors que l'augmentation de 1876 jours CET entre 2013 et 2014 n'était due qu'aux seules catégories A.

Pour mieux cibler les différentes stratégies de mise de jours de congés par les agents sur leur CET, l'administration s'engage à proposer aux organisations syndicales un détail des CET par service.

L'administration confirme que l'indemnisation des jours de congés non pris déposés sur un CET (mesure obligatoire) se fera au détriment des mesures catégorielles décidées chaque année.

Pour la CFDT, ces chiffres reflètent aussi une paupérisation des plus basses catégories d'agents avec l'opportunité pour eux d'augmenter leur pouvoir d'achat en demandant l'indemnisation de leurs jours de congés non pris ou encore de prévoir un meilleur montant de leur retraite en les versant au RAFP.

Et, malheureusement, pour les agents de catégorie C, ce n'est pas le « saupoudrage » en leur faveur des prochaines mesures financières PPCR, d'une prime de fin d'année versée au prorata du niveau de la catégorie de l'agent ou encore du dégel insuffisant du point d'indice, qui freinera l'augmentation de la « monétisation » de leur CET.